



Arrêté

fixant la composition du jury prévu à l'article 8 du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique d'état.

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements BOE, au titre de l'année 2025 ;

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres de la commission de recrutement d'ADJENES dans la branche d'activité professionnelle J (Administration et Pilotage), emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, au titre de l'année 2025, dans l'académie de NANCY-METZ :

Estelle MOEGLIN, Ingénieur d'études, Université de Lorraine

Rémy PARTY, Attaché d'administration de l'Etat, Université de Lorraine

Monique LEMAIRE, Ingénieur d'études Hors Classe, Université de Lorraine

Fait à Nancy, le 25 Avril 2025

La Présidente de l'Université de Lorraine, et par délégation

Isabelle ARNOULD,
Directrice de l'Accompagnement et du développement RH